

Le Point de Mars 2022



Les Conseillers

Nous avons le plaisir d'accueillir Mme Laurence MARCHETTI qui nous a rejoint le 10 mars. Elle soumet un problème de sécurité au niveau du 189 chemin de Saint-Esprit. Une visite sur site est planifiée le 01/04 à 11h.

J'en profite pour vous soumettre l'idée de la création d'un trombinoscope (liste des noms avec photographies) pour que l'on puisse plus facilement se rappeler « qui est qui ».

Je n'utiliserai ces photos que pour notre communication interne. **Si vous êtes d'accord, merci de m'envoyer une photo de vous à l'adresse sud@ville-draguignan.fr**

Le Magazine



Le Magazine distribué le 31/01 n'est malheureusement une fois de plus pas arrivé dans ma boîte à lettre. **Qu'en est-il pour Vous ? Est-ce que cette couverture vous parle ?**

De mon côté j'avais transmis une liste des personnes ne le recevant pas, mais visiblement le problème n'est pas réglé.

A titre personnel j'ai utilisé le lien mis en place sur le site de la Mairie pour me signaler (<https://www.ville-draguignan.fr/recevoir-le-draguignan-magazine>). Je n'ai pas eu de retour.

Le **prochain numéro** devrait nous arriver le **28 mars, je compte sur vous pour me tenir informée** au cas où vous ne le recevriez pas.

Chemin du Beaussaret

Une visite sur site a été organisée le 25/02. Suite à la visite des plots ont été posés face à la société Best Event pour empêcher le stationnement.

La police est intervenue pour sensibiliser les entreprises concernant les véhicules ventouses et les stationnements gênants.



Le 12/03, je me suis rendue sur le site et il n'y avait aucun véhicule mal stationné. C'était un samedi, je compte sur les riverains directs pour me transmettre leurs observations ;-). J'ai déjà un retour de Mme Lydia SPERANDIO qui m'indique que le problème persiste.

Dans tous les cas, **n'hésitez pas à prévenir directement la police, au 04 94 68 88 52. Ils connaissent le problème et sont tout à fait disposés à intervenir à condition d'être prévenus.**

Une demande a été faite concernant l'accès difficile pour les véhicules de secours au croisement Beaussaret / Notre Dame des Selves, elle va être étudiée.

En amont, le 10/02, Mr Didier BOSSEAUX a pu constater que **le mur effondré chemin de la Nartuby a été remonté.**

Dans ce quartier, la fibre ne pourra être posée que lorsque les riverains auront élagué certains arbres. Les personnes concernées ont été averties par la Mairie. Tous n'ont pas encore effectué les travaux.

Clôture sur le ruisseau du Réal



Nous avons organisé une visite sur site avec le service environnement et Mr Didier CHAGAGNAN Conseiller riverain le 22/02. Suite à l'enquête menée par Mr DIAZ, il a été déterminé que **le propriétaire était dans son bon droit et que cette clôture est parfaitement légale.**

Depuis, le Syndicat Mixte de l'Argens a commencé le nettoyage du cours d'eau qui devrait permettre de limiter les risques d'inondation.

Explication transmise par le SMA (Syndicat Mixte de l'Argens):

Après avoir échangé avec l'OFB, le fait de clôturer sa parcelle n'est pas répréhensible ou interdit au titre des lois environnementales. Cependant, il faut être propriétaire des deux berges.

Au titre de la loi sur l'eau, il semblerait qu'aucun dossier ne soit nécessaire, s'il n'y a pas de modification de la ligne d'eau de plus de 30 cm.

Le fait de créer un obstacle aux écoulements en crue n'est pas un délit tant que ce n'est pas arrivé. Ainsi, si une surcote est observée lors d'une crue, il faudra montrer qu'elle provient bien de cet aménagement.

Cela reste donc du pouvoir de police du Maire, s'il est constaté une infraction au titre du code de l'urbanisme.

Feux polluants chemin du Dandarelet

Mr DIAZ du service environnement est intervenu auprès du propriétaire le 20 janvier. Ce dernier s'est engagé à ne plus faire de feu.

Dans notre échange du 21 mars, Mr Jean LEFEBVRE me confirme que **cette promesse à bien été respectée.**

Concernant les déchets polluants, à ce stade nous n'avons pas plus d'éléments, Mr DIAZ m'informe qu'une enquête des services préfectoraux DDTM est en cours et que nous attendons les résultats.



Voisins vigilants et solidaires



Suite à la présentation qui vous a été faite lors de la réunion du 01/02, il y a eu 1 nouvel inscrit. Bien entendu rien d'obligatoire dans cette démarche.

Sachez juste que si vous souhaitez devenir membre, c'est très simple, il vous suffit de vous inscrire à cette adresse <https://www.voisinsvigilants.org/>

Nettoyage citoyen

Le service de communication de la Mairie propose de se charger d'organiser la matinée de ramassage citoyen avec petit déjeuner et apéritif à la clé pour plus de convivialité.

Les quartiers Centre Est et Est ont déjà pu y participer.

En ce qui nous concerne nous n'avons **pas encore de date proposée.**

Par ailleurs, j'ai eu **confirmation que DPVA interviendra lors de notre prochaine réunion du 2 mai pour nous informer sur le nouveau schéma de collecte des déchets.**



Pêle-mêle...

- D'après les plans que Mr Meunier a pu consulter concernant les travaux que doit entreprendre le département sur **Scamaroni, un arrêt de bus est prévu au niveau du chemin des Arbousiers**, on ne sait pas encore si ce sera un arrêt de ligne.
- Concernant l'avancée du procès sur les **déchets de chantier au 846 chemin des Arnoux**, il n'y a pas de nouvelles, Mr Meunier me précise que l'instruction peut prendre entre 2 et 5 ans.
- Concernant le **raccourci des Selves** une équipe va être envoyée sur place pour constater les besoins en débroussaillage et déclencher une action si nécessaire afin d'améliorer la sécurité.